

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 19 décembre 2014 – 19h00

**Présents** : Alain BLANQUER, Louis MAURIN, Laurent GAUTREAU, Pascal GUY, Hélène MARCHAL, Jean-Philippe OLLIER, Hervé TABAR, Jean ARRUFAT, Chantal MONNIER, Marie-Claude de MURCIA

**Absents excusés** : Didier BRISY (procuration à Alain BLANQUER)

**Absent** :

**Secrétaire de séance** : Hélène MARCHAL

Le quorum étant atteint le conseil peut délibérer.

Le compte rendu de la séance du 14 novembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

**L'ordre du jour est le suivant :**

1. Création d'un deuxième départ BT du poste Mas de Roujou – Convention avec Hérault Énergies
2. Projet d'aménagement de la forêt communale
3. Contrat d'assurance des risques statutaires
4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2015.
5. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations.
6. Questions diverses.

### **1. Création d'un deuxième départ BT du poste Mas de Roujou – Convention avec Hérault Énergies**

Pour faire suite aux nombreuses chutes de tension et coupures importantes au Mas de Roujou, la mairie va engager les travaux pour remédier à ces problèmes. D'après l'étude d'Hérault Énergies, il nous faut changer le poste EDF de 100 à 160 KVA, créer un deuxième départ de basse tension et 35 mètres linéaires de câble à enfouir.

Ce projet s'élève à 33 630.05 € TTC. Après déduction des subventions possibles, il reste 10 751,62 € à la charge de la commune ou 8 869,31 € si le Département subventionne les travaux « télécommunications ». Les travaux seront réalisés courant 2015, la TVA sera récupérée en 2016.

**Vote : Pour : 11**

### **2. Projet d'aménagement de la forêt communale**

Le maire informe le Conseil municipal du contenu du document d'aménagement de la forêt communale de Lieuran-Cabrières pour la période 2015 – 2034 que l'ONF a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Le coût annuel est de 565€ pouvant être compensé par la vente de bois.

**Vote : Pour : 11**

### **3. Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Maire rappelle que le contrat d'assurance des risques statutaires arrive à échéance le 31 décembre et qu'il convient de le renouveler.

Il ajoute que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault (CDG 34) a retenu pour le compte des collectivités un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

La rémunération du CDG 34 pour l'adhésion à la mission facultative de mise en place et du suivi du contrat d'assurance statutaire est fixée annuellement à 0,10% de l'assiette de cotisation choisie pour la garantie des risques statutaires.

Assureur retenu : CNP / SOFCAP

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015

Assiette de cotisation composée des éléments suivants : traitement indiciaire brut soumis à retenue pour pension.

Agents CNRACL : franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,15 %

Agents IRCANTEC : franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire : 0,95 %

**Vote : Pour : 11**

### **4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2015**

Monsieur le Maire explique que, dans l'attente du vote du budget 2015, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés en 2014.

Cela permet de ne pas faire attendre le règlement aux entreprises.

**Vote : Pour : 11.**

### **5. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

M. le Maire a reçu 2 demandes de déclaration d'intention d'aliéner concernant 2 maisons sur le bourg de Lieuran. Il n'a pas souhaité préempter.

Le conseil municipal **PREND ACTE** de la décision.

### **6. Questions diverses**

- Le skate-park : coût 21 160 € hors dalle en béton  
Le conseil général subventionne 10 000 €, le conseil régional subventionne 5 000 €, M. le Maire va essayer d'obtenir une subvention supplémentaire auprès de la Communauté de Communes.  
Les travaux de la dalle sont prévus courant janvier.

- M. le Maire a dû prévoir une modification des dimensions des concessions. Les dimensions seront 2.50m x 2m pour une concession double et 2.50m x 1.20m pour une concession simple.
- Projet d'aménagement au Mas de Roujou : tient compte des prescriptions demandées notamment une voie de passage pour les piétons ou vélos.
- Les employés communaux seront en récupération les vendredi 26 décembre et 2 janvier.
- Le secrétariat de la Mairie sera fermé du lundi 23 au vendredi 26 décembre 2014 inclus ainsi que le vendredi 2 janvier 2015.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Vu par nous, Alain BLANQUER, maire de la commune de Lieuran-Cabrières, pour être affiché le 22 décembre 2014.